

[Texte]

Mr. Redway: The optional phrase, Mr. Chairman, is, "provided that the chairman and one other member are present and provided all members are notified". I would move that in addition to the main portion of—

The Chairman: The chairman and one other member. Is that the way it reads?

Mr. Redway: That is the way the optional motion presented here reads.

The Chairman: I would have considered the chairman and two others, with a requirement that one of those be in the opposition. Of course we are much smaller than we used to be with 14 members. I guess I am used to the number 14.

Mr. Horner: Mr. Chairman, I honestly think you should leave out that option, because if you have witnesses who come a long distance to give testimony before this committee, you are not making any decisions; you are not voting on anything. You are hearing evidence that will be put in the hands of all committee members. As long as you have two or three members, it does not matter if the official opposition is there or not.

Mr. Boudria: We will go along with Mr. Redway's suggestion.

The Chairman: I agree with that. In this case when they refer to "chair", do they consider that to be the vice-chairman as well?

Mr. Redway: Whoever is chairing the meeting.

The Chairman: All right. I think Mr. Redway's idea is one that I will ask the committee to consider. Do we have a mover for this?

Mr. Redway: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Appointment of a Subcommittee on Agenda and Procedure. How would the committee wish to deal with a subcommittee in dealing with the agenda and the procedure?

Mr. Cole (York—Simcoe): Mr. Chairman, I think this committee is of such a size and it has obviously shown a co-operative mode that the committee members should just meet and decide among themselves. If you go into a subcommittee, you are just doubling up on the committee. There are only eight people involved. I would suggest that your steering committee be effectively the full committee.

The Chairman: There is one problem with that, Mr. Cole. The ruling of the committee and its agenda can be challenged if one such member is absent if you make it so stringent that it requires the entire membership. Are you suggesting "as long as there is a quorum of this committee present?"

Mr. Cole: Exactly.

• 1115

The Chairman: I think that is an important consideration.

[Traduction]

M. Redway: Il était question, monsieur le président, de rajouter un membre de phrase suivant «dans la mesure où sont présents au moins le président et un autre membre du comité et que l'ensemble des membres du comité en ont été avertis». Je propose qu'en plus du dispositif principal. . .

Le président: Le président et un autre membre. Est-ce bien ce qui est prévu?

M. Redway: Oui.

Le président: J'aurais plutôt prévu le président et deux autres membres, dont l'un du parti de l'opposition. Bien sûr, nous ne sommes plus 14. Je m'étais un petit peu habitué au chiffre 14.

M. Horner: Monsieur le président, je pense, très franchement, que vous devriez abandonner cette solution là, car même lorsqu'il s'agit d'entendre des témoins qui viennent de loin pour témoigner devant le comité, vous n'allez pas prendre de décision; vous n'allez pas procéder à un vote. Il s'agit simplement de recueillir des témoignages qui seront portés à la connaissance de tous les membres du comité. Dans la mesure où il y a au moins deux ou trois membres du comité, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'assurer la présence d'un membre de l'opposition.

M. Boudria: Nous nous rangeons à l'idée avancée par M. Redway.

Le président: Je suis d'accord. Mais dans ce cas là, lorsqu'on parle de la présidence, cela s'entend t-il également de la vice-présidence?

M. Redway: Cela s'applique au président de séance.

Le président: Entendu. Je vais donc demander au comité d'examiner la proposition de M. Redway. Qui veut faire une proposition en ce sens?

M. Redway: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

Le président: Création d'un sous-comité du Programme et de la procédure. Comment le comité veut-il procéder pour créer un tel sous-comité?

M. Cole (York—Simcoe): Monsieur le président, je pense que, compte tenu de la taille du comité, et de l'esprit de coopération qui semble inspirer ses membres, il suffirait que les membres du comité se réunissent et décident cela entre eux. La création d'un sous-comité ne va que compliquer les choses. Nous ne sommes que huit. Je propose que le Comité de direction soit constitué de l'ensemble des membres du comité.

Le président: Monsieur Cole, cela soulève une difficulté pourtant. Si vous exigez la présence de l'ensemble des membres, l'absence d'un d'entre eux permet à quiconque de contester une décision du comité ou de s'opposer à tel ou tel aspect de l'ordre du jour. Votre proposition comprend t-elle, implicitement, le membre de phrase «dans la mesure où il y a un quorum du comité?»

M. Cole: Tout à fait.

Le président: Je pense que c'est un aspect important de la question.